

BILAN A MI-PARCOURS DU CONTRAT DE RIVIERE DE LA GISCLE ET DES FLEUVES COTIERS DU GOLFE DE SAINT TROPEZ

27 Mars 2019

Compte-rendu du Comité de rivière

Membres présents :

Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez : M. Vincent MORISSE, Président de la Communauté de communes, Président du comité de rivière, Maire de Sainte- Maxime

Cogolin : M. Marc-Etienne LANSADE, Maire, Vice-président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez délégué aux cours d'eau

Gassin : Mme Anne-Marie WANIART, Maire, Présidente du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Cogolin-Gassin

Grimaud : M. Alain BENEDETTO, Maire, Conseiller départemental, M. Rémy BONNASSE, directeur service environnement

La Môle : M. Raymond CAZAUBON, Maire

Plan-de-la-Tour : M. Frédéric BRANSIEC, Adjoint au Maire

Région Provence Alpes Côte d'Azur : Mme Marlise TOURNOUX

Agence de l'eau – délégation de Marseille : Mme Sophie LASNIER, Mme Fatiha EL MESAUDI

Agence Française pour la Biodiversité : M. Eric BOSSU

Association pour la Sauvegarde et l'Aménagement de la Vallée de la Môle : Mme Catherine BIRON, Présidente

Chambre d'Agriculture du Var : Mme Marine BALUE

Maison Régionale de l'Eau : M. Georges OLIVARI, directeur

Syndicat des riverains de la Giscle : M. Jean-Marie TROEGELER, Président

Union Départementale du Var pour la sauvegarde de la Vie et de la Nature : M. Charles INGBERG

Association Syndicale Libre de Port-Grimaud 2 : M. Lionel PETER

Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

- **pôle eau :** M. Eric CROMMER, directeur

- **service espaces maritimes :** M. Jean-Philippe MORIN, responsable du service

- **service cours d'eau :** M. Benjamin VAN LUNSEN, responsable du service et Mme Marie-laure BERTHOMMÉ, chargée de mission contrat de rivière

Membres excusés :

Bormes-les-Mimosas : M. François ARRIZI, Maire

Cavalaire : M. Philippe LEONELLI, Maire

Collobrières : M. Michel ARMANDI, adjoint au Maire

Le Rayol-Canadel sur Mer : M. Jean PLENAT, Maire

Département du Var : M. Marc GIRAUD, Président, Mme Anne THEVENOT

Préfecture du Var : M. Jean-Luc VIDELAINE, Préfet

SDIS du Var : M. Eric GROHIN

Association du Grand Pont : M. Lévy MICHELOT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var : M. Roland ROLFO, Président

M. MORISSE, Président du Comité de rivière, remercie Monsieur le Maire de la Mole pour son accueil dans sa commune. Il se félicite de voir réunis différents collègues à travers ce comité : services de l'Etat, associations et usagers et collectivités. Il précise que depuis la signature du Contrat de rivière en 2015, les compétences de la Communauté de communes se sont renforcées notamment avec le transfert de la compétence eau et l'approfondissement de la compétence GEMAPI maritime avec le service espaces maritimes. Il évoque ensuite les difficultés administratives des dossiers qui ralentissent l'aboutissement des actions liées aux cours d'eau.

M. LANSADE, Vice-président délégué aux cours d'eau, explique que la complexité des sujets est également technique quand les études sont remises en causes et que certaines intuitions freinent les contributions des riverains. Il indique ensuite que ce bilan de la première phase du Contrat de rivière et l'esquisse de la seconde phase coïncide avec la mise en œuvre du 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau. Puis il ajoute que le risque inondation reste au centre des préoccupations avec l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur l'ensemble du territoire et conjointement à l'animation du Contrat de rivière.

Mme LASNIER, Agence de l'eau, salue la collaboration engagée depuis plus de quinze ans par le territoire et développe les orientations du 11^{ème} programme de l'Agence. Ainsi, l'accompagnement des maîtres d'ouvrages sur le bon état écologique des milieux se confirme notamment sur le sujet de la ressource, les actions de restauration de milieux et de morphologie de cours d'eau, les prises en compte du changement climatique (restauration des services environnementaux des zones humides et des îlots de verdure en milieu urbain, infiltration des eaux pluviales, réutilisation de l'eau usée traitée), la structuration des services d'eau et d'assainissement supra communaux et le rattrapage structurel des zones rurales.

Concernant le changement climatique, M. LANSADE exprime son regret de devoir aménager les territoires sur une valeur de risque de montée des eaux hypothétique. A cette hauteur d'eau non absolue, il préfère saluer les projets de défense des plages tel que le programme financier pluriannuel de près de 25 millions d'euros voté récemment par le Conseil communautaire.

Les enjeux du Contrat de rivière sont développés un à un, par Mme BERTHOMMÉ, Communauté de communes, en présentant des éléments de diagnostic, certaines actions réalisées et celles planifiées pour 2019 et 2020.

☞ *Support de présentation disponible sur : www.cc-golfedesainttropez.fr/noscoursdeau
Actualité – Comité de rivière du 27-03-19*

Volet A – Amélioration de la qualité des eaux

Au sujet de l'accompagnement des professionnels de la viticulture, M. BRANSIEC, Adjoint au Maire du Plan-de-la-Tour, invite les participants à une table ronde organisée par la commune du Plan de la Tour à l'occasion de la semaine sans pesticide.

Volet B – Restauration et préservation des milieux

M. MORIN, Communauté de communes, appuie la problématique des déchets retrouvés dans les milieux et souligne la nécessité de renforcer la police pour compléter les démarches d'information et de gestion et obtenir des résultats.

Concernant les travaux d'entretien des berges, M. BRANSIEC, Adjoint au Maire du Plan-de-la-Tour, et M. OLIVARI, Maison Régionale de l'Eau, précisent que l'abattage des arbres et le bucheronnage ne

doivent pas être systématiques. En effet, quand il n'y a pas de risque d'embâcle à proximité d'habitations, les végétaux morts peuvent constituer des éléments de biodiversité et de maintien de berges. Il est cependant rappelé que les rivières, dans leur fonctionnement naturel, entraînent la mobilisation des sédiments et l'érosion de berges. Il est enfin précisé que cette sélection fine de végétaux à abattre est réalisée par le service cours d'eau, complétée de travaux de restauration de ripisylve.

Mme LASNIER informe ensuite d'un accompagnement financier par l'Agence de l'eau concernant l'acquisition de zones humides.

Volet C – Gestion des inondations

M. BENEDETTO, Maire de Grimaud, appuie la nécessaire prise en compte du risque d'inondation par ruissellement et recommande d'imposer des ouvrages de rétention efficaces lors de nouveaux projets d'aménagements.

Mme LASNIER et M. OLIVARI précisent qu'au-delà de la rétention, il est conseillé d'infiltrer l'eau là où elle tombe pour limiter directement les risques d'inondation ou de pollution. Dans ce sens, la désimperméabilisation de zones d'activités est déjà étudiée, notamment sur le bassin versant de l'Huveaune.

M. LANSADE propose que soient détaillés des retours d'expériences du bitume TopMix Permeable® dans l'étude de faisabilité planifiée pour le territoire de l'intercommunalité, notamment concernant la durabilité et le colmatage du revêtement.

Volet D – Gestion et partage de la ressource en eau

Concernant le projet de réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Grimaud, Mme LASNIER précise qu'une aide financière de l'Agence de l'eau pourra être étudiée dans la mesure où il s'agit de soulager les prélèvements dans les ressources locales mais pas en cas d'extension d'activité. Il est également rappelé que ce procédé est déjà mis en œuvre, depuis de nombreuses années à la station d'épuration de Sainte-Maxime et plus récemment, à celle de Cavalaire-sur-Mer.

M. CROMMER, Communauté de communes, précise que les volumes prélevés dans les nappes alluviales de la Giscle et de la Mole ont pu être largement inférieurs aux volumes maximums prélevables pour 2017 et 2018, grâce :

- à une limitation des prélèvements à la période estivale la plus restreinte possible (autour du 15 août) quand la capacité de l'usine de la Verne ne suffit plus ;
- à un soutien de nappe permis par la modulation du débit restitué au droit du barrage de la Verne.

Volet E – Gestion des eaux côtières et maritimes

M. VAN LUNSEN, Communauté de communes, précise que les opérations de dragage menées par les communes ont des objectifs différents. Ainsi, elles répondent à des problématiques de navigation pour la commune de Grimaud et à des risques de débordement en cas d'exutoire limité du Préconil pour la commune de Sainte-Maxime.

Il développe ensuite le phénomène d'ensablement du Préconil en expliquant que des pics de crue de 80 m³/s (remplissage plein bord) sont considérés suffisants pour mettre en mouvement le stock de sable déposé dans les 500 derniers mètres linéaires du cours d'eau. Le problème d'inondation est plus délicat quand la rivière est ensablée : même en cas de faibles crues (de l'ordre de quelques dizaines de m³/s), la hauteur du fond du lit engendre aisément des débordements.

M. MORISSE exprime sa crainte de transport d'une très grande quantité de matériaux suite aux aménagements de la route départementale au nord de Sainte-Maxime et dans la zone du Couloubrier. Il souhaite que soit étudiée la possibilité de curer le cours d'eau avant la période favorable de crues.

M. TROEGELER, Syndicat des riverains de la Giscle, exprime son regret à ce que des dépôts illégaux de matériaux aient été réalisés à proximité du cours d'eau de la Giscle. Il ajoute que les riverains de la Giscle résistent au paiement d'opérations demandé par la commune de Grimaud et souhaite que soit retenu plus en amont les sédiments.

M. LANSADE rappelle que le linéaire de la Giscle évoqué n'est pas autorisé à la navigation, que la réglementation n'est pas favorable au curage et que les coûts de traitement des sables pollués sont très élevés.

Volet F – Communication et gouvernance

Ce volet n'amène pas de remarque particulière.

Mme BERTHOMMÉ rappelle que le Comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée demandait en 2013 que la poursuite du Contrat de rivière vers un Contrat de baie et/ou un SAGE soit étudiée lors de la première phase. Elle présente ensuite les avantages et inconvénients des deux démarches en concluant que le dispositif de Contrat de milieu permet de privilégier l'opérationnalité et la continuité d'action de l'intercommunalité.

M. MORISSE exprime son inquiétude sur les délais que supposent de telles démarches, surtout avec des projets d'extension de périmètre, et précise vouloir en premier lieu faire aboutir le PAPI du golfe de Saint-Tropez.

M. BONNASSE, commune de Grimaud, souligne que les démarches Contrat et SAGE peuvent être complémentaires, notamment dans le cadre des pollutions diffuses agricoles où les accompagnements du Contrat de rivière ne semblent pas à la hauteur des résultats souhaités.

M. OLIVARI rappelle qu'au-delà des stocks maléfiques et de l'usage de produits illégaux pouvant être fait, certaines molécules ont une durée de vie très longue, les réactions des produits de dégradation ne sont pas connues et une rémanence des sols ne doit pas être exclue.

M. MORIN indique que le volet littoral du SCOT permet d'envisager relativement aisément un Contrat de baie sur l'espace maritime du golfe mais que le calendrier doit encore être précisé avec la fin du Contrat de rivière.

Mme LASNIER rappelle les modalités d'accompagnement de l'Agence de l'eau via le 11^{ème} programme et précise notamment à travers l'expression « rapport coût-efficacité », que le choix de la meilleure solution technique devra être argumenté lors de la demande de financement de projet.

Enfin, Mme BERTHOMMÉ propose une synthèse financière sur la seconde phase du Contrat de rivière.

M. MORISSE remercie les participants pour leurs échanges et clôt la séance.